

AVIS PUBLIC

Demandes de dérogations mineures au règlement de zonage numéro 1642 de la Ville de Brossard

Prenez avis que le conseil de la Ville de Brossard statuera, lors de l'assemblée du 20 octobre 2015, sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

Immeuble(s) affecté(s)	Nature des dérogations demandées
Adresse : 6080, rue Corneille Lot : 4 646 955 Zone : C02H Dossier : 610-L-15-041	– Régulariser l'empiètement du perron, du balcon de 2,45 mètres au lieu du 2 mètres et l'empiètement d'un avant-toit de 3 mètres au lieu du 2 mètres tel que prescrit sur une largeur totale de 5,30 mètres dans l'espace libre arrière.

Cette demande a été soumise au comité consultatif d'urbanisme le 19 août 2015.

Immeuble(s) affecté(s)	Nature de la dérogation demandée
Adresse : 8890, place Rabelais Lot : 1 836 310 Zone : R04H Dossier : 610-L-15-042	– Régulariser l'empiètement du balcon dans l'espace libre arrière de 2,65 mètres au lieu de 2 mètres maximum tel que prescrit.

Cette demande a été soumise au comité consultatif d'urbanisme le 16 septembre 2015.

Toute personne intéressée à se faire entendre par le conseil de la Ville de Brossard pourra se présenter le 20 octobre 2015 à 20 h, à la salle du conseil, située au 2001, boulevard de Rome, à Brossard.

DONNÉ À BROSSARD, ce 23^e jour du mois de septembre 2015.

Louise Bouvier, greffière adjointe

FOR EXPLANATIONS IN ENGLISH OF THIS NOTICE, PLEASE CALL (450) 923-6320.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus, dans le journal *Brossard Éclair* du 23 septembre 2015 et par affichage à l'hôtel de ville le 23 septembre 2015.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 23^e jour du mois de septembre 2015.

Louise Bouvier, greffière adjointe